

## Titre

Viticulture de qualité en Région wallonne

## Nature de la Bonne Pratique

Le domaine viticole du Chenoy, de 10 hectares, a été créé en 2003. Sa spécificité réside essentiellement dans la plantation de nouvelles variétés de vignes plus résistantes aux maladies, mieux adaptées au climat belge. Il apparaît en effet que la production de vin rouge au moyen des cépages traditionnels est très aléatoire et, en tout cas, inconcevable dans le cadre d'une exploitation d'envergure. La découverte de nouveaux cépages de référence a donc été l'élément décisif qui a déclenché la création d'un vignoble entièrement planté de ces nouvelles variétés, toute la faisabilité de ce projet reposant sur leur utilisation.

## Description

Une première plantation de 25 000 pieds a été effectuée en avril 2003 sur 6 ha. Elle comprend 12 000 pieds du cépage rouge régent et 13 000 pieds répartis entre les variétés bronner, merzling, johanniter, solaris et helios. En avril 2004, la création du vignoble s'est poursuivie par la plantation de 2 ha avec 7 000 plants du cépage pinotin.

1 000 plants de muskat bleu ont également été plantés en avril 2004 en vue d'expérimenter la production de raisins de table. Cette variété est très résistante aux maladies cryptogamiques et produit un excellent raisin rouge muscaté à gros grains. Enfin, l'année 2005 a vu la plantation des 2 ha encore disponibles avec, d'une part, 4 000 plants du cépage rondo, variété d'origine hongroise produisant des vins fruités et charnus. D'autre part, 4 000 plants d'une autre création provenant d'un croisement avec le cépage cabernet sauvignon vont être plantés. Cette variété n'est pas encore classifiée mais les premiers vins produits sont particulièrement prometteurs.

## Initiateur

Domaine viticole du Chenoy

## Éléments financiers

<b>Union Européenne</b>	<b>350€</b>
<b>Région wallonne</b>	<b>350€</b>
<b>Local</b>	<b>0€</b>
<b>Autres sources de financement</b>	<b>0€</b>

## Approche méthodologique

Le but est de produire des vins "vrais", qui reflètent le plus fidèlement possible les caractéristiques du terroir belge.

Les vins produits respectent les cahiers des charges des appellations AOC côtes de Sambre et Meuse et

Avec le soutien de  
la



Wallonie



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales.

Vin de pays des jardins de Wallonie.

Philippe Grafé, qui dirige le domaine, explique ne pas vouloir faire de vins certifiés « bio » mais des vins « écolos ».

L'objectif est l'utilisation de variétés de vignes nouvelles mieux résistantes aux maladies de manière à limiter au maximum l'utilisation de traitements phytosanitaires tout en produisant des vins rouges et blancs de qualité.

## Résultats et impacts

Outre la perspective d'un meilleur respect de l'environnement, ce nouveau concept de viticulture permet de réduire considérablement les difficultés d'entretien des cépages traditionnels qui sont très vulnérables et, plus particulièrement pour les rouges, difficiles à amener à maturité dans les conditions climatiques des latitudes wallonnes.

Le vin blanc « la Foliette VDP des Jardins de Wallonie 2007 » issu à 100 % du cépage solaris a obtenu une médaille d'or au Concours mondial de Bruxelles 2009 qui s'est tenu à Valence (Espagne). Cela constitue une reconnaissance effective de la qualité d'un produit élaboré à partir des nouveaux cépages. Le cépage solaris est résistant à 100% aux maladies et ne doit, dès lors, faire l'objet d'aucune pulvérisation. Le Solaris est une variété non classifiée qui est encore au stade expérimental.

Deux vins rouges ont également été présentés au concours international "AWC Vienne" qui a eu lieu en Autriche en octobre 2010. Ils ont obtenu les cotations suivantes :

- Butte aux Lièvres AOC Côtes de Sambre et Meuse 2007 (cépages Regent 80% et Rondo 20%) : 82,9 pts/100.

- Taille aux Renards VDP Jardins de Wallonie 2008 (cépages Pinotin 70% et Cabertin 30%) : 82,8 pts/100.

Ces points leur valent le titre de "Seal of Approval" (Sceau d'approbation), c'est-à-dire le niveau correspondant à une médaille de bronze.

## Enseignements tirés

Si l'on tient compte de la relative jeunesse du vignoble (plantations 2003/2004/2005) et du style très naturel des vins produits (degré d'alcool entre 11 et 12°), la médaille et les bonnes cotations obtenues constituent une reconnaissance de la qualité des vins rouges wallons et un encouragement à poursuivre les efforts dans le style d'élaboration choisi par le domaine du Chenoy : respectueux des caractères du raisin et du terroir climatique belge.

Pour les responsables du domaine du Chenoy, il convient de valoriser des méthodes qui privilégient la pratique d'une culture raisonnée et efficace plutôt que l'obtention d'un label coûteux (bio) n'apportant pas de solutions pratiques au problème.

Par ailleurs, Philippe Grafé constate que l'intervention du PwDR est clairement marginale (cf. « aspects financiers » infra), et souhaite que cette dimension soit amplifiée dans les années à venir vers un soutien plus fort de la toute jeune viticulture wallonne.

## Conclusion

Le domaine viticole du Chenoy produit depuis 2003 des vins rouges et blancs dont la qualité est aujourd'hui reconnue. Les nouveaux cépages utilisés sont adaptés au terroir belge et les méthodes de

culture et d'élaboration des vins sont respectueuses de l'environnement afin d'obtenir des vins « écolos ».

## Contact

Domaine du Chenoy

Rue du Chenoy, 1b

5080 Emines

Belgique

Téléphone : 32(0)81 74 67 42.

Courriel : [info@domaine-du-chenoy.be](mailto:info@domaine-du-chenoy.be)

Site web du projet : <http://www.domaine-du-chenoy.be>

Avec le soutien de  
la



Wallonie



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales.